

Santé Québec Estrie – CHUS

NOTE

DESTINATAIRES :	Tous les gestionnaires de Santé Québec Estrie – CHUS
EXPÉDITEUR :	Marily Montminy Bergeron, chef de service, Service de la rémunération PRASE
DATE :	Le 29 septembre 2026
OBJET :	Ajustement salarial des pharmaciens membres de l'APES

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > [NOUVELLES](#)

Dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions salariales prévues pour les pharmaciens membres de l'*Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec* (APES), veuillez prendre note de la marche à suivre entourant la mise en œuvre des nouveaux taux salariaux.

Application des nouveaux taux salariaux

Les nouveaux taux salariaux prévus au 1^{er} avril 2026 seront appliqués à compter du 6 septembre 2026.

Les ajustements salariaux découlant de cette mise à jour seront versés à la paie 2027-13 du 1^{er} octobre 2026.

Rétroactivité

La rétroactivité couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 5 septembre 2026 inclusivement fera l'objet d'une communication distincte.

Nous vous invitons à demeurer attentifs aux prochaines communications qui préciseront les modalités entourant le versement de cette rétroactivité.

Pour toute question ou demande de renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le Service de la rémunération par courriel à l'adresse prase.remuneration.estrie@ssss.gouv.qc.ca.

MMB/pm